



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
Le mardi 19 décembre 2023 à 18 h 30

Point 13 - Procédure pour la période de questions d'une durée maximale de 20 minutes.

Levez la main et vous serez invité à vous rendre au micro.

- Poser une question et une seule sous-question
- Maximum une minute
- Droit à une nouvelle question lorsque toutes les personnes le demandant l'auront fait à tour de rôle jusqu'à la fin de la période de questions.

Responsable

1. RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

1.1 Constatation de l'avis de convocation et ouverture de la séance extraordinaire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Aucun

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Autorisation de signature d'une entente : Versement de l'indemnité provisionnelle
- Expropriation des lots 6 387 018, 6 387 019 et 5 118 984

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Aucun

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Aucun

7. PARCS ET BÂTIMENTS

7.1 Aucun

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 Aucun

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Aucun

10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Aucun

11. TRANSPORT

11.1 Aucun

12. AUTRES SUJETS

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE